

Actions 2020

- **Fiches d'information des élus**
- **Organisation du séminaire 2020**
- **Evolutions d'ORISK**



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Fiches d'information des élus

- Dans le contexte des élections municipales, préparation au niveau régional de deux fiches d'information des élus sur :
 - l'action communale dans la gestion des risques naturels
 - l'action intercommunale dans la gestion des risques naturels
- Transmises aux DDT pour déclinaison départementale et utilisation dans le cadre des actions de communication aux nouveaux élus
- Fiches synthétiques (recto/verso) des principales responsabilités des élus en matière de risques naturels, avec renvois vers des sources d'informations plus complètes
 - Pour les maires, focus sur la maîtrise de l'urbanisation, l'information préventive et la gestion de crise
 - Pour les élus communautaires, focus sur la GEMAPI et la possibilité/l'intérêt d'exercer des compétences communales à une plus grande échelle (aménagement du territoire, gestion de crise)



Action communale dans la gestion des risques naturels



Le maire contribue à l'identification et à l'amélioration de la connaissance sur les risques majeurs, dont font partie les risques naturels (inondation, glissement de terrain, chute de blocs, effondrement de cavités, etc). À l'échelle de la commune, la gestion des risques naturels s'exerce au travers de trois grandes thématiques (<http://www.orisk-bfc.fr/>) :

- La maîtrise de l'urbanisation
- L'information préventive
- La gestion de crise



La maîtrise de l'urbanisation

Le maire dispose de plusieurs documents de planification qui fixent les orientations en matière d'aménagement du territoire : le SCOT, le PLU ou la carte communale. Ils doivent déterminer notamment les conditions permettant d'assurer la prévention des risques naturels prévisibles.

La prise en compte des risques naturels dans l'urbanisme et l'aménagement des communes est unifiée grâce au plan de prévention des risques naturels (PPRN) prévisibles. Il cartographie les zones soumises à des risques naturels et y définit les règles d'urbanisme, de construction et de gestion qui s'appliquent au bâti existant ou futur. Il définit également les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre par les particuliers et les collectivités territoriales. [\[consulter le règlement et les cartes des PPRn existants sur mon territoire\]](#)

Le maire est responsable de sa bonne application. Il doit donc :

- annexer le PPRN au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale (le plan est dès lors opposable aux tiers) ;
- mettre en œuvre les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde imposées par le PPRN dans les zones de danger et dans les zones de précaution ;

- appliquer les dispositions du PPRN lors des demandes d'occupation du territoire (permis de construire, d'aménager, de démolir).

Même en l'absence de PPRN, la commune doit tenir compte des risques dans les documents d'urbanisme. Le maire peut accepter sous réserve de prescriptions, voire refuser un permis de construire dans un secteur affecté par un risque (article R111-2 du code de l'urbanisme). Les évolutions dans la connaissance des risques qui affectent sa commune sont portées à la connaissance du maire par la DDT.



L'État met à disposition du public les informations sur les risques sur le site internet [Géorisques](#). Le maire a la responsabilité de transmettre à ses administrés tous les éléments d'information sur les risques existant sur sa commune :

- à partir des informations transmises par le préfet via le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs [\[lien sur le DDRM\]](#) et le « porter à connaissance », il élabore un DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs), qui synthétise la description des phénomènes et leurs conséquences sur les personnes et les biens, et précise les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, ainsi que les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque ;
- il met librement à disposition les documents sur les risques transmis par la préfecture et ceux nécessaires à l'IAL (information des acquéreurs / locataires d'un bien immobilier) ;
- il organise dans la commune les modalités d'affichage des risques et des consignes de sécurité et communique de façon périodique sur les risques pris en compte dans un PPRN ;
- dans les zones exposées au risque d'inondation, il doit procéder à l'inventaire des repères de crues existants sur le territoire communal ;
- il doit communiquer au préfet et au président du conseil général tout élément de connaissance locale relative à l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière, dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence.

Par ailleurs, en ce qui concerne les terrains de camping situés dans des zones de risque naturel prévisible définies par arrêté préfectoral, le maire fixe les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation qui doivent être mises en œuvre par l'exploitant et portées à la connaissance des usagers. [\[lien sur la liste des campings en zone à risques\]](#)



Le maire est l'autorité de police municipale : en cas d'accident provoqué par un risque naturel, il assure la fonction de directeur des opérations de secours (DOS) tant que le Préfet, dans le cadre de situations bien définies, ne prend pas cette direction.

En vertu de ses pouvoirs de police, le maire doit prendre les premières mesures conservatoires pour protéger la population et les biens :

- en cas de crise survenant sur sa commune ;
- tant qu'il a les moyens de faire face ;
- tant que l'événement ne dépasse pas les limites communales.

Il a la responsabilité d'alerter, d'informer et d'évacuer la population. Il doit donc établir un système d'astreinte pour recevoir les messages d'alerte de la préfecture à tout moment et disposer d'un ou plusieurs moyens d'alerte fiables et reconnaissables par ses administrés pour chaque situation. Le site internet [Vigicrue](#) permet de connaître en direct l'état des cours d'eau surveillés et les prévisions d'évolution des niveaux d'eau. Le service [VigicrueFlash](#) permet aux maires d'être alertés en cas de crue soudaine hors cours d'eau surveillés ([pour en savoir plus](#)).

Le maire élabore le plan communal de sauvegarde (PCS), qui regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Le PCS :

- détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes ;
- fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- recense les moyens disponibles ;
- et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions ORSEC. Il est notamment obligatoire pour les communes dotées d'un PPRN approuvé, mais, compte tenu des responsabilités du maire en matière de gestion immédiate des situations d'urgence, il est dans l'intérêt de tous les maires d'établir un PCS ([guide d'élaboration](#)). Les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) peuvent accompagner les maires sur ce sujet.

Le maire peut enfin créer une réserve communale de sécurité civile composée de citoyens volontaires et bénévoles, susceptibles d'être mobilisés en appui des pouvoirs publics, en cas de risques majeurs [[plus d'informations sur la réserve communale de sécurité civile](#)].

Pour en savoir plus :

- Mémento du maire et des élus locaux, en matière de prévention des risques d'origines naturelle et technologique : <http://www.mementodumaire.net/>
- Géorisques - Mieux connaître les risques sur le territoire : <http://www.georisques.gouv.fr/>
- Observatoire du risque inondation, de la sécheresse et du karst en Bourgogne-Franche-Comté : <http://www.orisk-bfc.fr/>
- Vigicrue : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- VigicrueFlash : <https://apic.meteo.fr/index.php>

Source : Mémento du maire et des élus locaux (<http://www.mementodumaire.net/>)



Séminaire élus 2020

- Ou ? A Nevers en 2018 (bassin Loire), à Chalon sur Saône en 2019 (bassin Rhône Méditerranée)

=> Proposition de l'organiser sur le bassin Seine-Normandie, à Tonnerre (89). Terrain d'action du SMBVA, 2^e PAPI en cours, des actions intéressantes à partager

- Quand ? Date initiale envisagée le 29 septembre

Mais période chargée localement (élections syndicales, ateliers participatifs du projet de PAPI Yonne)

=> proposition de report au 3 novembre

Séminaire 2020

- Thème proposé : « Prévention des inondations : la maîtrise des coûts »
- Sujets envisagés :
 - 1. Les coulisses du travail en régie : Intérêts principaux (maîtrise des coûts, développement de compétences en interne), quelles actions envisageables en fonction des moyens disponibles, avantages/inconvénients, exemple des diagnostics de vulnérabilité (particuliers et entreprises – augmentation du taux de prise en charge des travaux pour les particuliers par le FPRNM de 40 à 80 %)

Intervenants envisagés : SMBVA, EPTB-SD

Table ronde - échanges avec la salle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Séminaire 2020

- Sujets envisagés (suite) :
 - 2. La collaboration comme facteur de réussite
 - Collaboration structurelle : les économies d'échelle apportées par la mise en place de structures spécialisées dans la gestion de l'eau, EPAGE ou EPTB,
 - Collaboration autour d'un programme d'action : la démarche PAPI et la simplification en cours (2021) : réduire les délais et s'adapter aux petits territoires

Intervenants envisagés : EPTB SGL, DREAL

Table ronde – échanges avec la salle

Sujets annexes liés : les financements possibles. Peu propice aux échanges, mais intéressant pour les collectivités. Proposition DREAL d'alimenter ORISK avec ce sujet et de présenter au séminaire les outils d'aide portés par ORISK (dont les espaces « collectivités »)

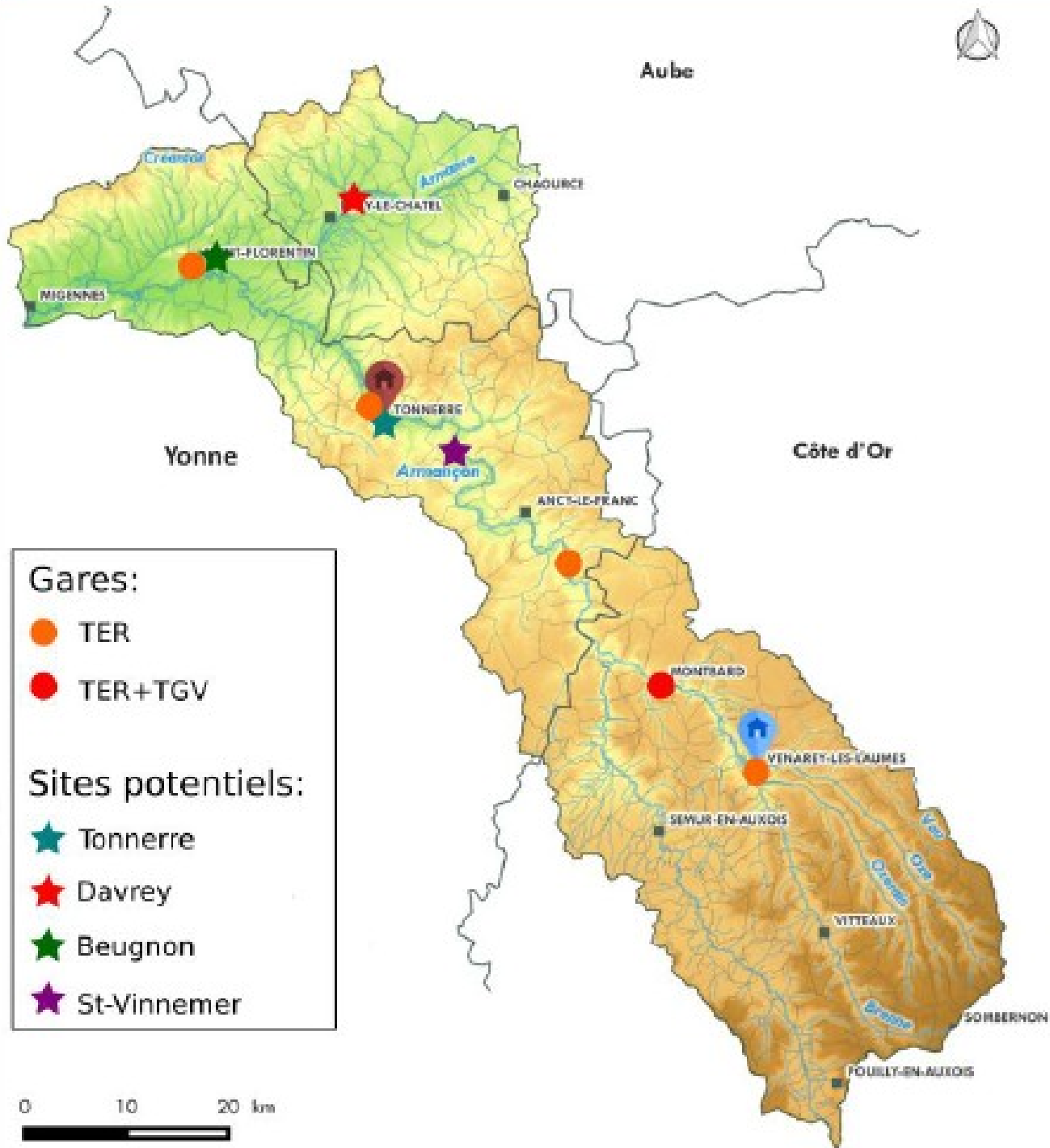
- 3. Les solutions fondées sur la nature (prévention des inondations et restauration des milieux) : proposition de l'introduire en fin de matinée et de le traiter par une visite de terrain l'après-midi

Bassin versant de l'Armançon



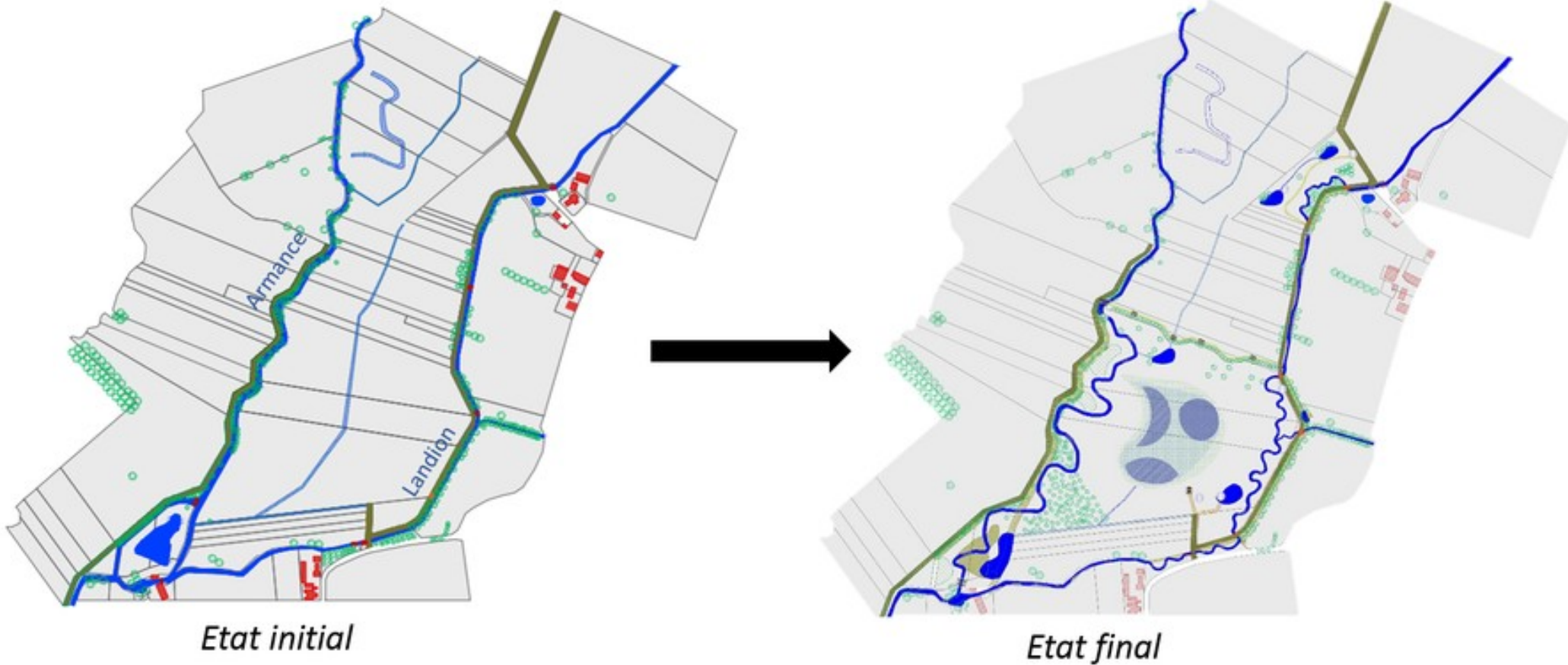
Visite de terrain :

Site le plus diversifié :
projet de restauration
hydromorphologique
de Davrey



Séminaire 2020

projet de restauration hydromorphologique de Davrey (Aube)



Reméandrage, banquettes alluvionnaires, effacement de vannages, reconnexion de zones humides, sentier pédagogique

Séminaire 2020

Visite de terrain : site de Davrey

- Possibilité de prévoir plusieurs « stations » abordant des sujets différents, avec une circulation de petits groupes de l'une à l'autre

- Sujets possibles :
 - Montage du projet
 - Intérêts des différents aménagements réalisés
 - Gains du projet global en matière de prévention des inondations
 - ... (à définir)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Séminaire 2020

Organisation pratique :

- La commune de Tonnerre met à disposition la salle Marland (capacité de 200 personnes)
- Tenir compte des mesures de distanciation sociale
- Appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités Gémapiennes et partenaires pour animer des stands à l'entrée (promotion d'outils/actions locales. Ex : ORISK pour la DREAL, EpiSeine pour l'EPTB Seine Grands Lacs,...)

Séminaire 2020

Modalités de promotion du séminaire :

- Adapter la promotion auprès des collectivités en fonction de la proximité au lieu du séminaire
- Privilégier la communication numérique (pas de plus-value à la communication papier faite en 2019)
- Profiter des actions départementales (préfectures, DDTs) auprès des nouveaux élus
- Communiquer via les réseaux de diffusion existants (Newsletter et site ORISK, réseau d'animation des EPAGE ? lettres préfectorales aux élus ? AMF, autres ?)
- Stand de la DREAL au Carrefour des Collectivités des 8 et 9 octobre à Besançon

Objectif : une communication efficace pour une participation optimale

Séminaire 2020

Modalités de promotion du séminaire :

- Adapter la promotion auprès des collectivités en fonction de la proximité au lieu du séminaire
- Privilégier la communication numérique (pas de plus-value à la communication papier faite en 2019)
- Profiter des actions départementales (préfectures, DDTs) auprès des nouveaux élus
- Communiquer via les réseaux de diffusion existants (Newsletter et site ORISK, réseau d'animation des EPAGE ? lettres préfectorales aux élus ? AMF, autres ?)
- Stand de la DREAL au Carrefour des Collectivités des 8 et 9 octobre à Besançon

Objectif : une communication efficace pour une participation optimale

SÉMINAIRE | CULTURE DU RISQUE ACTIONS EN RÉGIE À MOINDRE COÛT

Projet

ÉCHANGES AUTOUR D' ACTIONS RÉALISÉES EN RÉGIE
POUR MIEUX LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

MARDI 3 NOVEMBRE 2020

DE 9H30 À 17H
SALLE MARLAND
TONNERRE (89)

RÉSERVEZ LA DATE !



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU LOGEMENT
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Refonte d'ORISK

Pourquoi ?

Cibler les contenus pour les élus et techniciens en collectivités

→ ORISK = ressources et boîte à outils

Étoffer et élargir ses contenus, par exemple :

→ accompagnement des collectivités (programme d'actions et financement)

→ thématique Sécheresse mise en avant

Faciliter l'accès aux informations, sur ordinateur et smartphone

Comment ?

Via le prestataire **i@d** informatique pour les développements et la DREAL pour la mise en ligne des contenus

Quand ?

Septembre 2020 : **nouveau site en ligne**

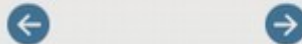
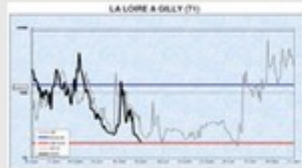
d'ici fin 2020 (et continuité sur 2021) : remplissage du site

Accueil

À LA UNE

Bulletin hydrologique de mai 2020
Publié le Mercredi 24 Juin 2020
Consulter le [bulletin hydrologique mensuel](#) de la région Bourgogne-Franche-Comté avec les observations du mois de mars 2020 : précipitations, débits des cours d'eau, niveaux des nappes et état des barrages.

[Tous les bulletins hydro et sécheresse de la DREAL BFC](#)



CONSULTER LES ACTUALITÉS

TEMPS RÉEL

Station hydrométrique : LA FESCHOTTE A BADEVEL

COTE

0.18m

derniers relevés :
à 14h00, le 08/07/2020

DÉBIT

0.19m³/s

derniers relevés :
à 14h00, le 08/07/2020

Il s'agit de données « Temps réel », ni critiquées, ni validées, susceptibles d'être modifiées, et n'ayant aucune valeur officielle.

EN SAVOIR PLUS

- GEMAPI
- Directive inondation
- PAPI (programme d'action de prévention des inondations)
- Prévention des risques d'inondation
- Réduction de la vulnérabilité
- Démarches de sensibilisation
- Médias
- InfORISK (newsletter)

Diagnostic de la vulnérabilité du Val de Saône



Météo-France

TOUTES LES STATIONS

CARTOGRAPHIE

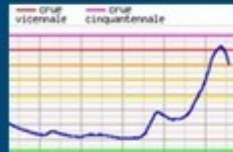


Zones Inondables Enjeu

EN SAVOIR PLUS



Crues passées



Vigilances Temps réel



Pôle Karst

TOUTE LA CARTO

CONTACT

Nous contacter :
DREAL de Bourgogne-Franche-Comté
Service Prévention des Risques
17E rue Alain Savary
CS 31269
25005 BESANÇON CEDEX
contact@orisk-bfc.fr

Contacter le Pôle karst :
Vincent FISTER
Coordonnateur scientifique Pôle Karst
EPTB Saône et Doubs
10 Av. Georges Clémenceau
25000 BESANÇON
vincent.fister@eptb-saone-doubs.fr

Nous informer :
Signaler un événement près de chez vous.

CONTRIBUER

HISTOIRE



(74 documents) CONSULTER



(248 documents) CONSULTER

COTES, LAISSES DE CRUES

Station	01/01/2010	01/02/2010	01/03/2010	01/04/2010	01/05/2010	01/06/2010	01/07/2010	01/08/2010	01/09/2010	01/10/2010	01/11/2010	01/12/2010
1	1.2	1.1	1.0	0.9	0.8	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1
2	1.5	1.4	1.3	1.2	1.1	1.0	0.9	0.8	0.7	0.6	0.5	0.4
3	1.8	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2	1.1	1.0	0.9	0.8	0.7
4	2.1	2.0	1.9	1.8	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2	1.1	1.0
5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9	1.8	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3
6	2.7	2.6	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9	1.8	1.7	1.6
7	3.0	2.9	2.8	2.7	2.6	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9
8	3.3	3.2	3.1	3.0	2.9	2.8	2.7	2.6	2.5	2.4	2.3	2.2
9	3.6	3.5	3.4	3.3	3.2	3.1	3.0	2.9	2.8	2.7	2.6	2.5
10	3.9	3.8	3.7	3.6	3.5	3.4	3.3	3.2	3.1	3.0	2.9	2.8
11	4.2	4.1	4.0	3.9	3.8	3.7	3.6	3.5	3.4	3.3	3.2	3.1
12	4.5	4.4	4.3	4.2	4.1	4.0	3.9	3.8	3.7	3.6	3.5	3.4
13	4.8	4.7	4.6	4.5	4.4	4.3	4.2	4.1	4.0	3.9	3.8	3.7
14	5.1	5.0	4.9	4.8	4.7	4.6	4.5	4.4	4.3	4.2	4.1	4.0
15	5.4	5.3	5.2	5.1	5.0	4.9	4.8	4.7	4.6	4.5	4.4	4.3
16	5.7	5.6	5.5	5.4	5.3	5.2	5.1	5.0	4.9	4.8	4.7	4.6
17	6.0	5.9	5.8	5.7	5.6	5.5	5.4	5.3	5.2	5.1	5.0	4.9
18	6.3	6.2	6.1	6.0	5.9	5.8	5.7	5.6	5.5	5.4	5.3	5.2
19	6.6	6.5	6.4	6.3	6.2	6.1	6.0	5.9	5.8	5.7	5.6	5.5
20	6.9	6.8	6.7	6.6	6.5	6.4	6.3	6.2	6.1	6.0	5.9	5.8
21	7.2	7.1	7.0	6.9	6.8	6.7	6.6	6.5	6.4	6.3	6.2	6.1
22	7.5	7.4	7.3	7.2	7.1	7.0	6.9	6.8	6.7	6.6	6.5	6.4
23	7.8	7.7	7.6	7.5	7.4	7.3	7.2	7.1	7.0	6.9	6.8	6.7
24	8.1	8.0	7.9	7.8	7.7	7.6	7.5	7.4	7.3	7.2	7.1	7.0
25	8.4	8.3	8.2	8.1	8.0	7.9	7.8	7.7	7.6	7.5	7.4	7.3
26	8.7	8.6	8.5	8.4	8.3	8.2	8.1	8.0	7.9	7.8	7.7	7.6
27	9.0	8.9	8.8	8.7	8.6	8.5	8.4	8.3	8.2	8.1	8.0	7.9
28	9.3	9.2	9.1	9.0	8.9	8.8	8.7	8.6	8.5	8.4	8.3	8.2
29	9.6	9.5	9.4	9.3	9.2	9.1	9.0	8.9	8.8	8.7	8.6	8.5
30	9.9	9.8	9.7	9.6	9.5	9.4	9.3	9.2	9.1	9.0	8.9	8.8
31	10.2	10.1	10.0	9.9	9.8	9.7	9.6	9.5	9.4	9.3	9.2	9.1

(35 documents) CONSULTER



(23 documents) CONSULTER

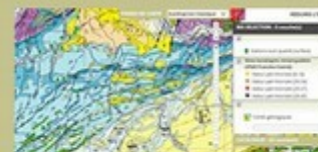
EN SAVOIR PLUS

ACCÉDER AUX DOCUMENTS

PÔLE KARST



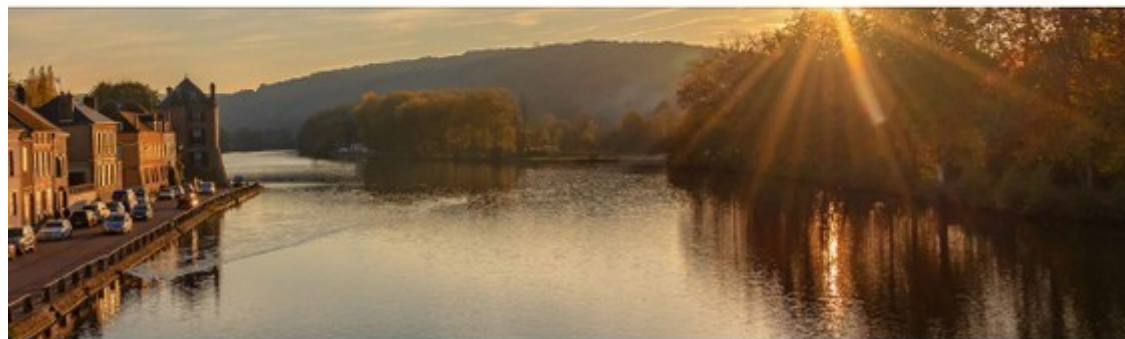
PRÉSENTATION CONTEXTE ET OBJECTIFS ACCÉDER



CARTOGRAPHIE ACCÉDER



RESSOURCES DOCUMENTAIRES ACCÉDER



Nos actualités

CONSULTEZ TOUTES LES ACTUALITÉS



Publié le mardi 21 Janvier 2020

Besançon : les 110 ans de la crue historique du Doubs



Publié le jeudi 2 Janvier 2020

Analyse de la sécheresse 2018 dans le Haut-Doubs



Publié le jeudi 2 Janvier 2020

Bulletin Hydrologique de novembre 2019



Temps réel

> Toutes les stations



Cartographie

- > Zones inondables Enjeux
- > Crues passées
- > Pôle Karst
- > Toute la carto



Histoire

- > Presse
- > Cotes, laisses de crues
- > Plans, cartes
- > Livres, ouvrages
- > Photos, cartes postales



Pôle Karst

- > Le Pôle Karst
- > Se documenter sur les karsts régionaux
- > Karsts et SIG

Navigation simplifiée avec le nouveau Menu : toute l'info en 2 clics

Thématique
Sécheresse
mise en avant

Cartothèque régionale et
lien vers IdéoBFC et
ASTER'X (outil d'analyse
territoriale)

Possibilité pour les collectivités
d'avoir un espace dédié, pour un
futur porteur de PAPI par exemple
(pages web et cartographie)

Connexion | Lexique | Nos partenaires | Contact



Observatoire du Risque Inondation de la Sécheresse et du Karst

🏠 | Observatoire | **Inondation** | Sécheresse | Karst | En Bourgogne-Franche-Comté | 🔍

L'urbanisme

PPRI
PLU
Vulnérabilité des réseaux
Ruissellement
Diagnostic de territoire

La réglementation

Que fait l'État
Obligations des collectivités
Sources de financement
Compétence GEMAPI
Digues et barrages
Actions GEMA + Pi
Réduction de vulnérabilité
en entreprise

Les financements et actions

L'outil PAPI pour les collectivités
Pour les particuliers
Pour les entreprises
Les CATNAT
Exemples d'actions

La mémoire

Capitaliser les données
Vos témoignages / Photos
Sensibiliser
Sur ma commune
Formation

La crue

Chaîne d'alerte et prévision
S'informer / s'abonner
Préparer ma commune
Me préparer
Hydrométrie et temps réel

Partage
d'expérience

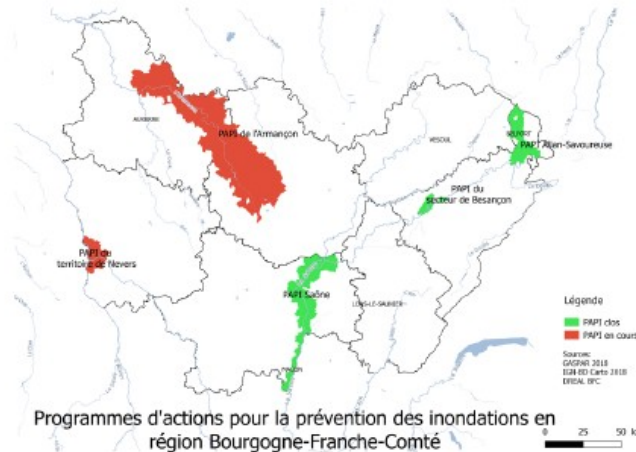
Boîte à outils pour
les collectivités

Accompagnement
des maires dans
leur préparation à
la crise inondation

Navigation plus ergonomique adaptée aux smartphones avec un colonage en partie droite

L'outils PAPI pour les collectivités

Qu'est ce qu'un PAPI ?



Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), portés par les acteurs locaux, ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation sur un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Il s'agit d'un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales ou leurs groupements et l'État, pratiquement indispensable à la mobilisation de crédits sur le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barnier). Ils mobilisent l'ensemble des axes de la gestion des risques d'inondation.

Les engagements pris de façon concertée sont déclinés sous forme de fiches-actions selon les 7 axes du PAPI, accompagné d'une animation, qui sont :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations,

Les financements et actions

L'outil PAPI pour les collectivités

Pour les particuliers

Lorem ipsum dolor (niveau 3)

Consectetur adipisicing (niveau 3)

Sed diam nonummy (niveau 3)

Lorem ipsum dolor sit amet (niveau 4)

Euismod tincidunt (niveau 4)

Pour les entreprises

Les CATNAT

Exemples d'actions

Temps réel

Cartographie

> Zones inondables Enjeux

> Crues passées

> Pôle Karst

> Toute la carto

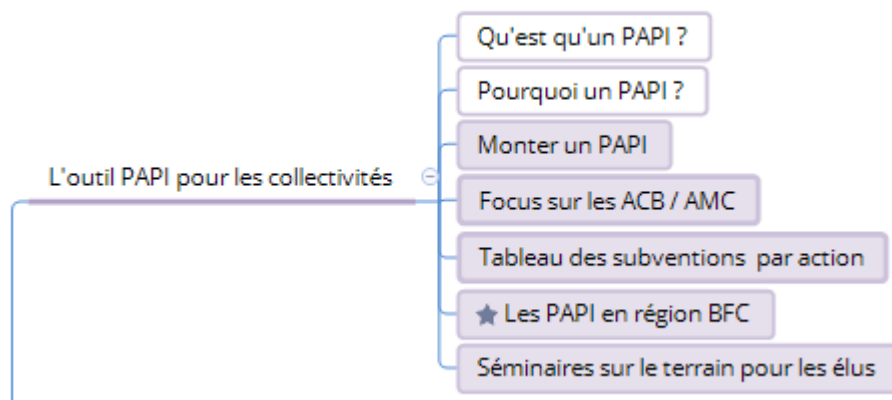
Histoire

Pôle Karst

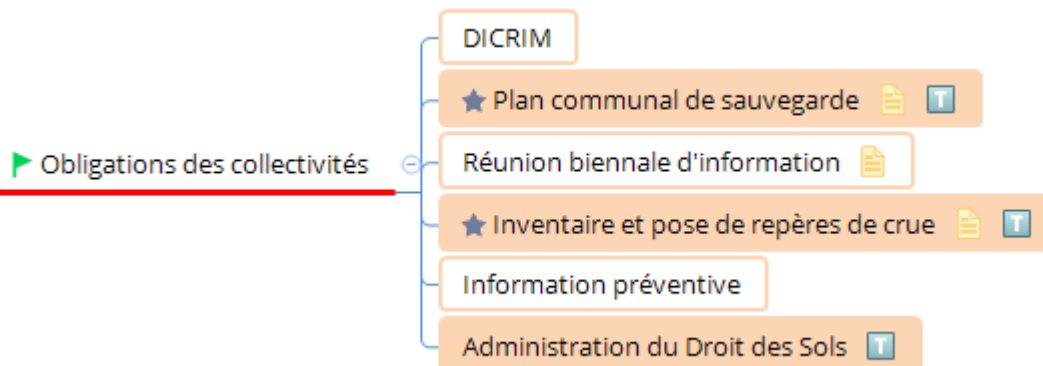
L'architecture du menu a été construite en partenariat avec certaines collectivités membres du COPIIL de la SER

Dans l'attente du nouveau site, voici deux exemples de contenus :

pour l'entrée « Les financement et actions »



pour l'entrée « La réglementation »



Création d'un module pour rédiger la newsletter d'ORISK et gérer les abonnés en conformité avec le RGPD

PUBLICATION sur la sécheresse et les assècs du Doubs en 2018



La sécheresse 2018 a été exceptionnelle par son intensité et sa durée dans le territoire du Haut-Doubs. Au plus fort de l'événement, 35 communes étaient alimentées en eau potable par des camions citerne, et des fortes tensions s'observaient sur les ressources en eau potable de Pontarlier et ses environs (9500 m³ / jour). Aggravé par la sécheresse, ce territoire a été marqué par un assèchement total de la rivière du Doubs sur plus de 20 km et durant près de cinq mois consécutifs. Ce site est connu depuis le début du

19^{ème} siècle pour présenter des pertes karstiques au profit de la rivière la Loue.

Après avoir présenté le contexte hydrogéologique des pertes du Doubs, la [publication \(résumé\)](#) d'Erwan LE BARBU (Hydrométrie/DREAL BFC) réalise une analyse hydraulique de la sécheresse et de l'assèc de 2018. Cet assèchement est ensuite comparé avec les événements historiques mesurés par les stations hydrométriques locales depuis 1978 et par les niveaux du lac de Chailloux depuis 1882. Une tentative de compréhension de l'évolution de ces pertes hydrologiques et de leur dynamique interannuelle est effectuée notamment en lien avec l'occurrence des crues morphogènes pouvant décolmater le fond de la rivière. Pour recevoir la [publication dans son intégralité \(8 pages\)](#) contacter : erwan.le-barbu@developpementdurable.gouv.fr

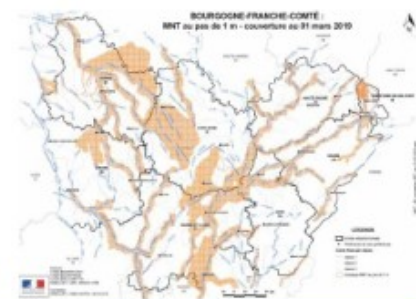
Plus largement, retrouvez les [synthèses départementales de la sécheresse de 2018](#) dans notre base de données Histoire.

MNT sur les cours d'eau : mise à disposition

La DREAL BFC possède des modèles numériques de terrain (MNT) au pas de 1 m sur les lits majeurs des principaux cours d'eau en BFC. La précision altimétrique est d'environ +/- 20 cm. Ces données sont accessibles gratuitement lorsqu'elles sont utilisées uniquement pour l'exercice de missions de service public ne revêtant pas un caractère industriel ou commercial (études par des collectivités ou leur groupement, syndicats mixtes etc).

[La cartographie des MNT Lidar au pas de 1 mètre en BFC](#) est en ligne sur IDéOBFC. Ci-joint la carte au format pdf.

Pour toute demande de MNT écrire à contact@orisk-bfc.fr, en précisant le périmètre souhaité et l'objectif de la mission.



Réorganisation du catalogue des données dans l'espace cartographique avec deux dossiers principaux : inondation et sécheresse



Observatoire du Risque Inondation
de la Sécheresse et du Karst

Lexique | Nos partenaires | Contact

Observatoire | Inondation | Sécheresse | Karst | En Bourgogne-Franche-Comté



Cartographie / Zones Inondables Enjeux



Ma sélection : 5 couches

Catalogue : 63 couches

Inondation

- Aléas -
- Crue de référence en BFC +
- Crues de la Saône -
 - Crue historique (1840, Saône)
 - Crue historique (1987, Saône)
 - Crues historiques de 1955 et 1965 en Côte d'Or
- Crues du Doubs +
- Ruissellement +
- Enjeux +
- Temps réel +
- Démarches de prévention +

Sécheresse

Liberté
RÉPUBLIQUE

DIRECTORAT
DE L'ÉNERGIE
DE L'EAU
ET DU CLIMAT
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ